



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique à l'égard des jeunes

Question écrite n° 13438

Texte de la question

M. Frédéric Cuvillier interroge Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur les conclusions du rapport 2007 des Assises de la jeunesse et plus particulièrement sur les conditions d'accès à l'autonomie de celle-ci. De nombreux jeunes rencontrent actuellement des difficultés pour bâtir leurs propres projets de vie et doivent notamment faire face à de complexes démarches administratives. Plusieurs solutions peuvent pourtant faciliter l'autonomie des plus jeunes, qu'elle soit matérielle ou encore psychologique : ainsi, il faudrait notamment envisager le développement des actions de sensibilisation à la citoyenneté, en renforçant par exemple le partenariat entre l'éducation nationale et les mouvements d'éducation populaire. La création de maisons de vie citoyennes de la jeunesse permettrait aussi un meilleur suivi en termes d'orientation, d'accompagnement de projets, mais également de sensibilisation à l'engagement citoyen. Par ailleurs, pourrait être envisagée la mise en place d'un contrat d'autonomie en fonction du parcours et des besoins, intégrant les notions de droit et de devoir et permettant l'accès à une allocation d'autonomie individualisée. Aussi, il souhaiterait savoir si elle entend tenir compte de ces propositions pour faciliter l'accès à l'autonomie de la jeunesse.

Texte de la réponse

Le haut-commissaire à la jeunesse a engagé le 9 mars 2009 une large concertation, en réunissant dans une commission les différentes parties prenantes à une nouvelle politique de la jeunesse. Cette commission examinera les différentes hypothèses permettant d'accroître l'autonomie des jeunes, liées à la recherche d'une augmentation du taux d'activité des jeunes, à une amélioration de leur niveau de qualification et à l'adéquation de leur qualification aux besoins du marché du travail. Le concept d'autonomie conduit ainsi à aborder de concert quatre questions : celle de l'indépendance financière des jeunes : indépendance à l'égard de leurs parents, mais aussi indépendance à l'égard de la redistribution publique ; l'autonomie suppose d'accélérer le retour à l'emploi des jeunes ; celle de l'indépendance géographique des jeunes et notamment leur accès au logement ; l'autonomie suppose un parc de logements adapté et abordable ; celle du renforcement, à travers l'éducation et la formation, de la capacité des jeunes à prendre les décisions qui les concernent, à se construire un projet et à entrer sur le marché du travail ; l'autonomie suppose de disposer d'une information de qualité et d'un système d'orientation permettant à chaque jeune d'exercer des choix éclairés et raisonnés ; celle de l'organisation collective de la parole des jeunes et des moyens mis à leur disposition pour concrétiser leurs projets ; l'autonomie est une forme d'organisation de la société qui donne toute sa place aux jeunes générations. Les réflexions de la commission devront également viser à définir les moyens de valoriser l'engagement, sa reconnaissance, sa prise en compte dans le cursus d'un jeune et la place du service civique. Elle fera des propositions sur la citoyenneté, sur la représentation des jeunes dans les différentes institutions, sur la manière d'améliorer l'expression par les jeunes de leurs aspirations. La commission conduira ses travaux d'ici à la fin du mois de mai 2009 et produira un livre vert qui fera l'objet d'une large diffusion en juin 2009, permettant à toutes les parties prenantes de faire connaître leurs positions et leurs préférences parmi les options proposées et préparant l'évolution des politiques publiques de la jeunesse.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Cuvillier](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13438

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Solidarités actives contre la pauvreté et jeunesse

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 décembre 2007, page 8147

Réponse publiée le : 26 mai 2009, page 5169